

Le blues des directeurs de l'enseignement libre

• Dans une lettre ouverte, plus de cent directeurs d'école lancent un cri d'alarme.

• Ils ne peuvent plus assumer les règles administratives imposées, et manquent d'autonomie.

• Ils se réuniront prochainement pour envisager d'éventuelles actions.

“Il faut que cesse ce délire administratif”

La colère gronde et les forces se fédèrent. La mise en application de la réforme des titres et fonctions (voir ci-contre) aura donc fait sortir du bois des dizaines de directeurs de l'enseignement libre.

Dans une importante lettre ouverte qu'ils publient aujourd'hui dans “La Libre” en pages 44 et 45, ces directeurs souhaitent alerter avec vigueur la ministre de l'Education Marie-Martine Schyns (CDH). Et cela, avant de réfléchir dans les jours qui viennent à un plan d'action plus ambitieux si elle ne réagit pas.

Le règne du soupçon

Cette sortie, si elle concerne donc avant tout le dossier des titres et fonctions, se déploie dans un contexte difficile.

Depuis les premiers attentats terroristes qui ont frappé l'Europe occidentale, l'école est chargée à la fois de tous les espoirs que l'on place en elle (“*Tout passe par l'éducation*”), et de tous les soupçons qu'on lui renvoie implicitement (“*Comment des enfants qui y ont suivi leur scolarité sont-ils capables d'en vouloir à ce point à leur pays?*” “*Pourquoi n'a-t-elle donc pas été capable de répondre aux inégalités sociales?*”).

Un tel climat qui place l'école au cœur de tous les enjeux sociaux, et qui rappelle qu'elle reste globalement aussi inégalitaire qu'inefficace en Belgique francophone, pèse sur la vie des profs. Et cela plus encore depuis que le Pacte d'excellence qui entend réformer en profondeur cet enseignement a multiplié les regards portés sur leur métier.

Appliquer la logique du Pacte

Ce Pacte, si beaucoup d'enseignants le regardent de loin, plongés qu'ils sont dans la gestion quotidienne de leurs classes, les directeurs en apprécient globalement la volonté. Et surtout celle de leur donner, ainsi qu'à leurs équipes, plus

d'autonomie pour gérer les objectifs pédagogiques.

Pourtant, regrettent-ils, les obligations auxquelles ils sont soumis ne cessent de contredire cette volonté. “*C'est para-*

Les directeurs apprécient la volonté du Pacte, mais regrettent qu'elle soit bafouée sur le terrain.

doxal, explique un directeur signataire, *car toutes les études produites par le Pacte montrent que, sauf exception, l'excès de bureaucratie pèse sur l'efficacité de l'enseignement. Que cette qualité dépend en grande partie de l'autonomie laissée aux directions. Et pourtant, jamais nous n'avons été autant surveillés et soumis aux directives administratives.*”

“*La confiance*, explique une directrice bruxelloise, *ne semble jamais avoir été aussi bafouée. Depuis le mois de juin, nous sommes par exemple tenus de déclarer sur l'honneur que les livres acquis par l'école l'ont été dans le respect de la loi sur la non-discrimination et l'égalité. Vous vous imaginez à quels devoirs administratifs nous sommes réduits, alors que nos équipes manquent de soutien et sont livrées à elles-mêmes pour aider les élèves?*”

Les directeurs, s'ils pointent la ministre et l'administration “*trop peu souple*”, regrettent également que leur réseau ne les ait pas accompagnés plus rapidement dans leurs revendications. Le Segec (le Secrétariat pour l'enseignement catholique) a pris entre-temps position pour les soutenir (voir ci-contre). Il n'empêche que le combat des directeurs ira au-delà de cette simple réforme, “*pour que la confiance soit rétablie entre tous les niveaux de pouvoir*”, tant “*ce délire administratif est inversement proportionnel à la qualité de l'enseignement*”, et risque d'abolir une liberté pédagogique qui fait la spécificité de leur réseau.

BdO

Titres et fonctions: la pression s'accroît sur la ministre

Au sein de l'administration, comme du côté du cabinet de la ministre de l'Éducation, tout le monde avait espéré pouvoir laisser passer la pluie. Mais les polémiques liées à l'application du décret titres et fonctions réapparaissent bien au grand jour, comme elles l'avaient déjà fait en juin dernier. Même l'enseignement catholique, d'ordinaire prudent, a publiquement fait part – ce mercredi – de ses inquiétudes.

Le contexte

Ce décret, pourtant, la grande majorité des acteurs l'appelaient de ses vœux. Voté à l'unanimité en 2014, d'application depuis ce 1^{er} septembre, il fixe enfin de manière plus stricte les diplômes indispensables ou suffisants pour enseigner une matière dans l'enseignement francophone belge. Il clarifie également les barèmes salariaux. Bref, il s'attaque de manière concrète au flou qui entourait la carrière de très nombreux enseignants depuis des dizaines d'années, et tente de réobjectiver les critères qui président à leur engagement.

Les difficultés

Comme toute réforme administrative d'envergure, cependant, ce décret charrie encore de multiples incertitudes. Outre d'importantes pertes d'emplois engendrées (car de nombreux profs donnaient cours dans une matière dont ils n'avaient pas les titres requis), outre l'obligation, pour certains enseignants, de prendre une charge de cours dans plusieurs écoles pour avoir un horaire complet, cette réforme place les directeurs devant la difficulté de trouver des remplaçants en suffisance dans un contexte de pénurie. Et cela, d'autant plus que le site Primoweb.be qui sert de plateforme pour engager ces profs, connaît de nombreux ratés. Le travail administratif qui entoure cette réforme est donc très lourd et soumis de surcroît aux décisions sans cesse en évolution d'une commission qui

travaille d'arrache-pied pour évaluer des recours déposés par des enseignants qui estiment avoir le bon diplômé.

Les revendications

Face à ce qu'elle considère comme de l'improvisation, l'opposition réclame depuis des mois que la ministre revoie le décret. Françoise Bertieaux, cheffe de groupe MR au parlement de la Communauté française, et Laurent Henquet, parlementaire du même groupe, réinsistent même pour que la majorité accepte de postposer d'une année l'entrée en vigueur de la réforme. *"La payaille est telle, insistent-ils, que l'on ne peut l'imposer aux établissements. La réforme a été très mal préparée, le gouvernement doit désormais l'assumer."*

Mais la pression s'accroît de jour en jour sur la ministre qui doit désormais compter sur d'autres oppositions. C'est en effet ce mercredi l'enseignement catholique qui signe avec la Feadi, la Fédération des associations de directeurs de l'enseignement secondaire catholique, de nouvelles revendications.

Dans un communiqué de presse, ils réclament *"des mesures urgentes"*. *"Outre une surcharge administrative très importante pour les établissements, la réforme fait apparaître toute une série de difficultés parmi lesquelles du retard dans l'organisation des équipes et l'éclatement des charges des professeurs sur plusieurs établissements."* Sans oublier, peut-on encore lire dans leur communiqué, des risques liés à des retards de paiement.

Mercredi soir, la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns a fait savoir qu'elle présentera la semaine prochaine une série d'ajustements à la réforme. *"On va assouplir les choses, mais sans dévoyer l'esprit de la réforme"*, a commenté son porte-parole en évoquant des solutions pour éviter un trop grand morcellement des horaires des enseignants.

En attendant, la saison parlementaire qui débute ce jeudi s'annonce d'emblée agitée pour la ministre.

BdO

Le Pacte d'excellence souhaite favoriser l'autonomie des acteurs

Dans le dernier avis du groupe central qui coordonne le Pacte pour un enseignement d'excellence, on lit que les membres de ce groupe se sont mis d'accord sur une réforme visant à accorder une autonomie et une responsabilisation plus importantes aux différents acteurs de l'école.

Cette autonomie, insiste le groupe central, ira cependant de pair avec une organisation d'ensemble qui privilégiera un nouveau système de gouvernance : désormais, on fixera avec chaque établissement des objectifs, on veillera à ce qu'il les suive, mais on lui laissera en contrepartie plus de liberté pour les atteindre.

Une telle volonté fait suite à un constat partagé par tous les acteurs du groupe central: le renforcement de l'autonomie des

acteurs de l'école est une condition de l'excellence. Et cela, notamment car elle permet à chaque établissement de pouvoir s'adapter plus librement au contexte dans lequel il évolue.

Concrètement, insiste encore le Pacte, cette logique de responsabilisation implique notamment d'offrir au chef d'établissement plus de pouvoir et surtout un plus grand leadership pédagogique. *"L'idée est ici de passer progressivement d'une gestion administrative et multitâche de l'école, à un leadership éducatif et pédagogique qui peut être distribué et qui veille à l'animation des équipes pédagogiques"*, lit-on dans l'avis à propos des directeurs. C'est ce dernier point que le décret titres et fonctions vient déjà contredire, regrettent ces derniers.

BdO